

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2018 à 20h30

Réunion publique à la Mairie. Convocation en date du 10 avril 2018.

Président de séance	M. Bernard DUMONT
Secrétaire de séance	M. Pierre-Alain BEVALOT
Membres présents	M. Pierre-Alain BEVALOT M. Philippe ROBIN M. Bernard DUMONT M. Mathieu RUGGERI M. Michel FAHY Mme Joëlle SANCEY M. Joël POUSSIERE M. Laurent SAUVIN
Membres représentés	Mme Lucie GUERGEN donne procuration à M. Laurent SAUVIN Mme Françoise LEJEUNE donne procuration à M. Bernard DUMONT
Membres absents	/

Ordre du jour :

1. Examen et vote de la fiscalité directe locale 2018
2. Autorisation de demande de prêt bancaire – travaux restauration de l'église
3. Subventions aux associations 2018
4. Créances éteintes
5. Caution logement Chambon (régularisation comptable)
6. Campagne 2018 Maisons, Villes et Villages Fleuris
7. *Questions et informations diverses*

1. Examen et vote de la fiscalité directe locale 2018

M. Le Maire rappelle que les taux actuels d'imposition des taxes directes sont :

- Taxe d'habitation : 10,80% = 34 063€
 - Taxe foncière sur terrain bâti : 8,21% = 16 379€
 - Taxe foncière sur terrain non bâti : 21,30% = 5 921€
- ➔ Revenu fiscal : 56 363 €

Les bases pour l'année 2018 ont été réévaluées d'environ 0,99%.

M. Le Maire explique qu'une synthèse financière de l'année 2017 fait ressortir une épargne de gestion de 63 675€, une épargne nette de 28 675€, et un excédent de clôture de 147 160,12€.

Compte tenu de ce résultat, le Maire ne propose aucune augmentation de la fiscalité directe. D'autant que la CCVM fait appliquer automatiquement la taxe GEMAPI d'un montant global de 63 000€ de travaux (ce qui représente environ 3% du montant des taxes directes).

M. RUGGERI demande qu'une augmentation importante des taxes soit appliquée afin d'apporter de l'argent supplémentaire pour réaliser les travaux de l'église. L'augmentation de la fiscalité directe locale ne pourrait pas permettre à la commune de se dispenser de réaliser un prêt pour les travaux de l'église. En effet, l'épargne nette ne pourra pas être positive malgré le fond de roulement conséquent (qui sert à

payer l'ensemble des dettes à court terme et les créances non encaissées, et à couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses).

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2018.

Adopté à **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION**

2. Autorisation de demande de prêt bancaire – travaux restauration de l'église

La commune a demandé à 4 organismes financiers une proposition pour un prêt de 100 000€ sur 20 ans pour la réalisation des travaux de l'église :

- La Caisse des Dépôts et des consignations : ne nous a pas répondu
- La Caisse d'Epargne : propose un prêt à 1,61%
- La Banque Populaire : propose un prêt à 1,54%
- Le Crédit Agricole : propose un prêt à 1,71%

Une prospective financière jusqu'à l'année 2022 a été présentée au conseil. Elle fait ressortir une épargne nette négative pour les années 2018 à 2021 si aucun emprunt n'est réalisé. Il faudrait alors augmenter la fiscalité locale d'au moins 25% par an.

Avec un emprunt de 100 000€, une épargne négative est constatée de 2019 à 2021 mais est compensée par l'apport du prêt. Ce prêt occasionne une échéance annuelle de 5 778,74€ pour la banque populaire. Les intérêts et la dette seront rapidement effacés compte tenu qu'une inflation d'environ 1,8% est prévue pour 2018, d'autant que 2 emprunts communaux arrivent à échéance en 2025 et représentent 1/3 de l'autofinancement des frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition financière de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant emprunté : 100 000 €
- Durée : 20 ans
- Type d'emprunt : taux fixe non révisable
- Taux : 1,540 %
- Périodicité du remboursement : trimestriel
- Montant de l'échéance : 1 454,75 € (échéances constantes)
- Frais de dossier : 100,00 €

Adopté à **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION**

3. Subventions aux associations 2018

Suite aux demandes des Jardins de la Doing et de l'Amicale Beaumottaise, le Conseil municipal décide, afin de soutenir des actions d'embellissement, d'entretien des espaces publics et d'animation du village, d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 :

- À l'association « les Jardins de la Doing » : 600€

Adopté à **9 voix POUR** et **1 ABSTENTION**

- À l'association « l'Amicale Beaumottaise » : 250€

M. Laurent SAUVIN ne participe pas au vote - Adopté à **7 voix POUR** et **1 ABSTENTION**

4. Créances éteintes

La Trésorerie nous demande de prévoir des crédits budgétaires au compte 6542 « créances éteintes ». Les créances éteintes font suite au jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Mme SHELLEY. Les dettes à effacer sont :

- Budget principal : 2 786,34€
- Budget eau : 136,37€
- Budget assainissement : 239€

Adopté à l'**UNANIMITE**

5. Caution logement Chambon (régularisation comptable)

Suite à résiliation du bail de M. Chambon pour le logement dit de l'école et du garage situé rue de l'église, vu les difficultés d'obtenir la restitution des clés, et en vue des travaux de remise en état du logement, le conseil municipal décide de ne pas reverser le dépôt de garantie à M. Chambon à savoir 400€.

Adopté à l'**UNANIMITE**

6. Campagne 2018 Maisons, Villes et Villages Fleuris

Le département comme tous les ans nous demande de participer à la campagne 2018 Maisons, Villes et Villages Fleuris. Cette participation est gratuite, elle concourt à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et participe à la promotion de l'image véhiculée par les visiteurs. Les habitants de la commune peuvent participer au concours des « Maisons fleuries ».

Adopté à l'**UNANIMITE**

7. Questions et informations diverses

7.1. Inscriptions périscolaire et extrascolaire 2018-2019

Les inscriptions périscolaires et extrascolaires ont débuté le 23 avril. Les dossiers sont disponibles au service inscriptions de la CCVM, dans les accueils de loisirs de la CCVM et dans les écoles. Ils sont à rendre au service inscriptions au siège administratif de la CCVM **avant le 6 juillet**.

7.2. Jurés d'Assises

M. RUGGERI représentera la commune au tirage au sort des Jurés d'Assises.

7.3. Lettre remerciement ADMR

L'ADMR nous a adressé une lettre de remerciement pour la subvention versée par la commune.

7.4. Enquête INSEE

Madame MASSON, enquêtrice INSEE effectuera une enquête sur les ressources et les conditions de vie entre mai et juin 2018.

7.5. Finitions de la restauration du four à pain

M. RUGGERI informe que les travaux pour terminer la restauration du four à pain sont programmés **le 5 mai**. Il fera un appel à volontaires. Les matériaux seront fournis par la commune.

Les volontaires peuvent déjà réserver leur journée !

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance.